

Cuignet, il est vrai, a eu la main un peu lourde. L'idée de tout mettre au compte de Du Paty n'était pas mauvaise. Elle était de moi.

CAVAGNAC (aigrement)
Vous auriez pu vous souvenir que Du Paty est mon parent.

FREYCINET

Désolé, mon cher, mais il y avait des intérêts supérieurs à considérer. Je reconnais que Cuignet a été trop loin ; il n'a pas la souplesse du général Roget qui sait insinuer les choses adroitement, sans se compromettre ; Cuignet est trop franc...

BILLOT

Aussi a-t-il été révoqué, le malheureux ! Pour un civil, Monsieur Krantz,

Permettez, général ! Je n'étais pas libre ; j'avais à sauvegarder ma réputation d'intelligence. Est-ce ma faute si votre cause est exécration ! Au reste, ce n'est que pour cela que j'ai accepté de la défendre ; par amour de l'art ; elle me semblait à la hauteur de mes talents ! D'ailleurs, personne ne vous a rendu plus de services que moi. Avez-vous oublié l'affaire Savignaud ? Ne me suis-je pas engagé à fond pour soutenir votre faux témoin ? Quant à la loi de dessaisissement elle est mon œuvre. Et j'aurais peut-être réussi à vous sauver sans la mort de Félix Faure ; ce n'est pas moi qui l'ai tué, n'est-ce pas ?

vous (souriant)

Oh non ! ce n'est pas vous.

FEUILLETON DU « PETIT LORRAIN »

N° 4

DERRIÈRE LES MASQUES

Résumé historique de l'Affaire Dreyfus

La lettre continuerait à ne rien signifier, mais de son rapprochement avec le bordereau, on pourrait tirer des conclusions compromettantes.

Un autre papier, apporté dans des circonstances analogues, démontrait, par contre, que s'il y avait un traître, ce ne pouvait être Dreyfus. Il contenait cette phrase, qu'on disait écrite par un attaché militaire étranger : « Que peut-il fournir ? Il n'y a pas d'intérêt à avoir des relations avec un officier de trou-

pe. »

XIII

Les annotations.

Cet étrange instructeur se servit du même procédé pour présenter toute l'affaire sous un jour favorable à ses préjugés antijuifs. Plusieurs autres papiers, tout aussi insignifiants, furent annotés dans le même sens, de telle sorte que les juges, ne voyant dans le texte rien qui pût les éclairer, devaient naturellement chercher l'explication des commentaires de du Paty de Clam.

Il est vrai qu'on ne pourrait ainsi entraîner leur conviction que par une sorte de surprise qui ne résisterait pas à un

Zürinden, si à ce moment vous aviez voulu ! Vous envahissiez la Chambre !... Une centaine d'arrestations ! cela aurait suffi. Le pays était avec nous.

ZURLINDEN (mélancolement)

Je n'étais pas assez sûr de mes hommes. Ces gaulards-là, on ne sait jamais ce qui se passe sous leurs képis.

FREYCINET.

Tout cela c'est le passé, Messieurs ; mais nous ne sommes pas ici pour écouter le récit de nos hauts faits ; il faut nous entendre. Vous serez appelés devant le Conseil de guerre et mis en demeure de soutenir, avec preuves à l'appui, l'accusation que vous avez constamment portée contre Dreyfus. Procédons avec

pièces ne supportent pas les débats publiques ; j'en sais quelque chose ; elles n'en sont pas moins d'une authenticité incontestable.

FREYCINET (à Mercier)

N'oubliez pas, général, que la Cour de cassation ne se laissera pas jouer ; elle vous avait invité à déposer librement devant elle et à dire tout ce que vous saviez ; de nouvelles histoires paraîtront louches.

MERCIER.

Quel malheur, mon Dieu, quel malheur ! Maudite soit l'ingérence des civils. Entre militaires, on se comprenait si bien. Mais, j'ai aussi des preuves matérielles : je possède du papier pelure,

débat public. L'avocat, en effet, ne manquera pas de demander à quelles sources de l'instruction avait puisé la matière de ces annotations ; si elles étaient le résultat d'un examen basé sur des faits, ou simplement le reflet d'une opinion personnelle. Une discussion s'ensuivrait, d'où naîtrait la lumière.

Eh bien, n'avait-on pas le huis-clos ? Et à la faveur du huis-clos ne pourrait-on pas montrer ces papiers aux juges du conseil de guerre sans les laisser voir à l'avocat ?

XIV

Le huis-clos.

Avec un parfait ensemble, la *Libre Parole* et les journaux antijuifs se mirent à réclamer le huis-clos.

L'opinion publique ne protesta point. Déjà, Drumont et ses acolytes avaient réussi, à force d'affirmations mensongères, à faire croire à la culpabilité de l'accusé. Et puis le huis-clos paraissait assez naturel dans une affaire d'espionnage. Ce qu'on ne disait pas, c'est qu'on avait l'intention de surprendre la bonne foi des juges au moyen de pièces non expertisées.

Le général Mercier aurait pu s'opposer à ce qu'il fut procédé ainsi. Il ne le fit point. Sans doute, on lui fit entendre que rien de ce qui concernait l'affaire ne devait être ignoré du conseil de guerre ; que cependant une divulgation à l'audience pouvait entraîner des indiscretions fâcheuses ; que cela étant, le moyen le plus simple était de communiquer directement aux juges, dans la chambre du conseil, les pièces qui n'avaient pas été soumises à l'expertise. Bref, tout ce que les antijuifs ont dit plus tard pour justifier cet acte, qu'ils avaient d'abord nié.

Le général Mercier ne demandait qu'à ne pas être accusé de favoriser le traître, ainsi que la *Libre Parole* l'insinuaient tous les matins. Il souscrivit à tout ce qu'on voulut.

XV

Au Conseil de guerre.

Le jour du procès arriva, le huis-clos fut réclaté et accordé. On a néanmoins connu depuis l'acte d'accusation ; on sait

LE PETIT LORRAIN

JOURNAL RÉPUBLICAIN

Rédaction et Administration : 77, Rue du Montet, à Nancy

Entre Ministres

PERSONNAGES

Le général MERCIER, ancien ministre de la guerre.
Le général BILLOT, » » »
CAVAIGNAC, » » »
Le général ZURLINDEN, » » »
Le général CHANOINE, » » »
FREYCINET, » » »
M. KRANTZ, » » »

FREYCINET

Eh bien, messieurs, il faut nous concerter. Que direz-vous au Conseil de guerre?

KRANTZ

Moi, je ne puis y être appelé. J'ai dit et je répète que je ne connais rien de cette affaire, absolument rien.

BILLOT

Vous ne connaissez rien, vous ne connaissez rien... alors pourquoi avez-vous fait arrêter Du Paty?

KRANTZ

Moi, arrêter Du Paty! Ce n'est pas ma faute, c'est la faute du capitaine Cuignet.

FREYCINET

Cuignet, il est vrai, a eu la main un peu lourde. L'idée de tout mettre au compte de Du Paty n'était pas mauvaise. Elle était de moi.

CAVAIGNAC (aigrement)

Vous auriez pu vous souvenir que Du Paty est mon parent.

FREYCINET

Désolé, mon cher, mais il y avait des intérêts supérieurs à considérer. Je reconnais que Cuignet a été trop loin; il n'a pas la souplesse du général Roget qui sait insinuer les choses adroitement, sans se compromettre; Cuignet est trop franc.

BILLOT

Aussi a-t-il été révoqué, le malheureux! Pour un civil, Monsieur Krantz,

vous avez encore fait là une petite rosserie...

FREYCINET

Permettez, général! Nous avions tout accepté, tout couvert de notre haute autorité, les faux témoins, les faux papiers et le reste. Mais le capitaine Cuignet est venu dévoiler les secrets de notre cuisine ministérielle, cela nous ne pouvions le laisser passer.

BILLOT

Soit. Quant à M. Krantz nous lui pardonnons puisqu'il a affirmé, pour la fin, sa conviction en la culpabilité des deux principaux coupables. (A M. Krantz) Pourquoi, diable, ne les avez-vous pas nommés?

KRANTZ

Leurs noms n'avaient échappé...

BILLOT

Allons donc! ne faites pas l'imbécile avec nous; vous ne pouvez pas ignorer Dreyfus et Picquart. C'est encore la peur de vous compromettre... Enfin! ça a fait bon effet tout de même; vous en avez toujours dit plus que Freycinet.

FREYCINET

Permettez, général! Je n'étais pas libre; j'avais à sauvegarder ma réputation d'intelligence. Est-ce ma faute si votre cause est exécrable! Au reste, ce n'est que pour cela que j'ai accepté de la défendre; par amour de l'art: elle me semblait à la hauteur de mes talents! D'ailleurs, personne ne vous a rendu plus de services que moi. Avez-vous oublié l'affaire Savignaud? Ne me suis-je pas engagé à fond pour soutenir votre faux témoin? Quant à la loi de dessaisissement elle est mon œuvre. Et j'aurais peut-être réussi à vous sauver sans la mort de Félix Faure; ce n'est pas moi qui l'ai tué, n'est-ce pas?

TOUS (souriant)

Oh non! ce n'est pas vous.

CHANOINE.

Ce pauvre Félix! En a-t-on joué de bons tours aux révisionnistes, grâce à lui! Voilà comment ça se passait: « Acceptez la révision, acceptez tout, nous disait-il, mais dès que vous serez ministre, crac! vous viendrez déclarer que la révision est impossible, que le dossier prouve la culpabilité de Dreyfus! » Cela faisait gagner du temps et impressionnait le public.

FREYCINET.

Le bon public n'a jamais compris que l'opinion des ministres c'était l'opinion de Félix Faure; il ne nous choisissait qu'à cette condition seule.

ZURLINDEN.

Et l'arrestation de Picquart, vous savez-vous, était-ce bien machiné? Tantôt ministre, tantôt gouverneur de Paris, tous les pouvoirs étaient entre mes mains. C'est mon excellent ami, le père Du Lac, qui avait trouvé cela.

CHANOINE.

Et moi, ai-je assez proprement fait tomber le ministère Brisson? C'est égal, Zurlinden, si à ce moment vous aviez voulu! Vous envahissiez la Chambre!... Une centaine d'arrestations! cela aurait suffi. Le pays était avec nous.

ZURLINDEN (mélancoliquement).

Je n'étais pas assez sûr de mes hommes. Ces gaillards-là, on ne sait jamais ce qui se passe sous leurs képis.

FREYCINET.

Tout cela c'est le passé, Messieurs; mais nous ne sommes pas ici pour écouter le récit de nos hauts faits; il faut nous entendre. Vous serez appelés devant le Conseil de guerre et mis en demeure de soutenir, avec preuves à l'appui, l'accusation que vous avez constamment portée contre Dreyfus. Procédons avec

ordre. (A Mercier.) Et vous d'abord, général, sur quoi fondez-vous votre conviction de la culpabilité de Dreyfus? En avez-vous les preuves?

MERCIER.

J'en ai vingt pour une; mes poches en sont bourrées.

BILLOT.

Ne sont-elles pas trop idiotes au moins? Souvenez-vous que cette fois il s'agit de convaincre des civils; il faut des preuves que les civils puissent comprendre. Plus de pièces secrètes à communiquer aux juges. Les avocats voudront fourrer leur nez partout.

MERCIER.

J'ai une affaire avec la Russie dont je me promets beaucoup, mais elle serait pour le huis clos.

BILLOT.

Pas de huis clos! Impossible, le huis clos.

CAVAIGNAC.

Le huis clos me paraît bien compromis dans l'état actuel des esprits, et nos pièces ne supportent pas les débats publics; j'en sais quelque chose; elles n'en sont pas moins d'une authenticité incontestable.

FREYCINET (à Mercier).

N'oubliez pas, général, que la Cour de cassation ne se laissera pas jouer; elle vous avait invité à déposer librement devant elle et à dire tout ce que vous saviez; de nouvelles histoires paraîtront louches.

MERCIER.

Quel malheur, mon Dieu, quel malheur! Maudite soit l'ingérence des civils. Entre militaires, on se comprenait si bien. Mais, j'ai aussi des preuves matérielles: je possède du papier pelure,

FEUILLETON DU « PETIT LORRAIN »

N° 4

DERRIÈRE LES MASQUES

Résumé historique de l'Affaire Dreyfus

La lettre continuerait à ne rien signifier, mais de son rapprochement avec le bordereau, on pourrait tirer des conclusions compromettantes.

Un autre papier, apporté dans des circonstances analogues, démontrait, par contre, que s'il y avait un traître, ce ne pouvait être Dreyfus. Il contenait cette phrase, qu'on disait écrite par un attaché militaire étranger: « Que peut-il fournir? Il n'y a pas d'intérêt à avoir des relations avec un officier de troupes. »

Si la phrase était authentique, elle ne pouvait être qu'un refus opposé aux offres de service d'un officier de troupes. Or Dreyfus n'était pas officier de troupes puisqu'il était un officier d'état-major.

L'imagination de du Paty de Clam arrangea la chose. Il écrivit en note que le gouvernement allemand n'ayant pas besoin de l'espionnage d'un officier de troupes, il avait préféré s'adresser à Dreyfus, ainsi qu'il résultait du bordereau et de l'autre document.

XIII

Les annotations.

Cet étrange instructeur se servit du même procédé pour présenter toute l'affaire sous un jour favorable à ses préjugés antijuifs. Plusieurs autres papiers, tout aussi insignifiants, furent annotés dans le même sens, de telle sorte que les juges, ne voyant dans le texte rien qui pût les éclairer, devaient naturellement chercher l'explication des commentaires de du Paty de Clam.

Il est vrai qu'on ne pourrait ainsi entraîner leur conviction que par une sorte de surprise qui ne résisterait pas à un

débat public. L'avocat, en effet, ne manquerait pas de demander à quelles sources l'instruction avait puisé la matière de ces annotations; si elles étaient le résultat d'un examen basé sur des faits, ou simplement le reflet d'une opinion personnelle. Une discussion s'ensuivrait, d'où naîtrait la lumière.

Eh bien, n'avait-on pas le huis-clos? Et à la faveur du huis-clos ne pourrait-on pas montrer ces papiers aux juges du conseil de guerre sans les laisser voir à l'avocat?

XIV

Le huis-clos.

Avec un parfait ensemble, la *Libre Parole* et les journaux antijuifs se mirent à réclamer le huis-clos.

L'opinion publique ne protesta point. Déjà, Drumont et ses acolytes avaient réussi, à force d'affirmations mensongères, à faire croire à la culpabilité de l'accusé. Et puis le huis-clos paraissait assez naturel dans une affaire d'espionnage. Ce qu'on ne disait pas, c'est qu'on avait l'intention de surprendre la bonne foi des juges au moyen de pièces non expertisées.

XV

Au Conseil de guerre.

Le jour du procès arriva, le huis-clos fut réclaté et accordé. On a néanmoins connu depuis l'acte d'accusation; on sait

LE PETIT LORRAIN

JOURNAL RÉPUBLICAIN

Rédaction et Administration : 77, Rue du Montet, à Nancy

Entre Ministres

PERSONNAGES

Le général MERCIER, ancien ministre de la guerre.
 Le général BILLOT, »
 CAVAIGNAC, »
 Le général ZURLINDEN, »
 Le général CHANOINE, »
 FREYCINET, »
 M. KRANTZ, »

Eh bien, messieurs, il faut nous concerter. Que direz-vous au Conseil de guerre ?

KRANTZ

Moi, je ne puis y être appelé. J'ai dit et je répète que je ne connais rien de cette affaire, absolument rien.

BILLOT

Vous ne connaissez rien, vous ne connaissez rien... alors pourquoi avez-vous fait arrêter Du Paty ?

KRANTZ

Moi, arrêter Du Paty ! Ce n'est pas ma faute, c'est la faute du capitaine Cuiçnet.

FREYCINET

vous avez encore fait là une petite rosserie...

FREYCINET

Permettez, général ! Nous avions tout accepté, tout couvert de notre haute autorité, les faux témoins, les faux papiers et le reste. Mais le capitaine Cuiçnet est venu dévoiler les secrets de notre cuisine ministérielle, cela nous ne pouvions le laisser passer.

BILLOT

Soit. Quant à M. Krantz nous lui pardonnons puisqu'il a affirmé, pour la fin, sa conviction *en la culpabilité des deux principaux coupables*. (A.M. Krantz) Pourquoi, diable, ne les avez-vous pas nommés ?

KRANTZ

Leurs noms m'avaient échappé...

BILLOT

Allons donc ! ne faites pas l'imbécille avec nous ; vous ne pouviez pas ignorer Dreyfus et Picquart. C'est encore la peur de vous compromettre... Enfin ! ça a fait bon effet tout de même ; vous en avez toujours dit plus que Freycinet.

FREYCINET

Ce pauvre Félix ! En a-t-on joué de bons tours aux révisionnistes, grâce à lui ! Voilà comment ça se passait :

« Acceptez la revision, acceptez tout, nous disait-il, mais dès que vous serez ministre, crac ! vous viendrez déclarer que la revision est impossible, que le dossier *prouve* la culpabilité de « Dreyfus ! » Cela faisait gagner du temps et impressionnait le public.

FREYCINET.

Le bon public n'a jamais compris que l'opinion des ministres c'était l'opinion de Félix Faure ; il ne nous choisissait qu'à cette condition seule.

ZURLINDEN.

Et l'arrestation de Picquart, vous souvenez-vous, était-ce bien machiné ? Tantôt ministre, tantôt gouverneur de Paris, tous les pouvoirs étaient entre mes mains. C'est mon excellent ami, le père Du Lac, qui avait trouvé cela.

CHANOINE.

Et moi, ai-je assez proprement fait tomber le ministère Brisson ? C'est égal,

ordre. (A Mercier.) Et vous d'abord, général, sur quoi fondez-vous votre conviction de la culpabilité de Dreyfus ? En avez-vous les preuves ?

MERCIER.

J'en ai vingt pour une ; mes poches en sont bourrées.

BILLOT.

Ne sont-elles pas trop idiotes au moins ? Souvenez-vous que cette fois il s'agit de convaincre des civils ; il faut des preuves que les civils puissent comprendre. Plus de pièces secrètes à communiquer aux juges. Les avocats voudront fourrer leur nez partout.

MERCIER.

J'ai une affaire avec la Russie dont je me promets beaucoup, mais elle serait pour le huis clos.

BILLOT.

Pas de huis clos ! Impossible, le huis clos.

CAVAIGNAC.

Le huis clos me paraît bien compromis dans l'état actuel des esprits, et nos

Souhait de bonne année - Les Journées	2.
Le passage à niveau de la rue de la Savinière	3
Une place à creter	3
Prolongement de la rue Desilles	3, 9
Faire pas. M. Roumel	3
Procès de change et change procès	4
Épilogue d'une soirée de bienfaisance	4
Événements incendies	5
Le docteur Lemaire	5
Tribunal, Affaire Mourmont (catastrophe)	5
Éclairage électrique à Nancy, Traité p. 61	6, 20, 21, 23, 24, 26, 29, 120 122, 134.
Le Samedi (Journal de lycéens).	6, 7.
Nancy Chaumon. (Châlet et seconde)	7, 8, 9
Nouvelle paroisse à Nancy	8
Le futur monument de Nancy	8
Le projet d'école des beaux-arts	9, 10, 11, 12, 14,
Un édifice à déplacer	9
À propos de... bal	10
Un Menu d'art décoratif à Nancy	10, 11, 12
L'Église du quartier Grandville, la rue	11, 100,
Grille de Jean Lamour	13,
Mort de Félix Faure, la rue Félix Faure	14, 15, 16
Square délaissé (Rome)	16
Le théâtre botanique dans Nancy	16, 94
La grille de Grandville	16, 55, 57,
La rue de Bequignac	16
L'impasse Courbet	17, 74,
La statue en fer de la rue	17
Le pont St Georges	17, 24, 94
La rue du Goncourt	17
Les boîtes et le câble électrique	18
Horloge de la Bibliothèque publique	18
La nouvelle place au bout de la rue de la Comédie	18
Nancy Chaumon (la Châlet)	19
La poirée de la Cité d'Or	20, 24, 29,
Nancy Chaumon (Broux bœuf.) - Une bonne ligne	20
Les pères et les mères nocturnes	21
Le monument de Grandville, son miroir,	22, 43
Nancy Chaumon. (Cuisiniers)	22
Une station de disinfection à Nancy, Rapport	22, 41,
Un marché couvert	22
Hospices St Julien	23, 94, 102, 107
Le train quinqué	23, 24, 26,
Sur la botte	24 "

Pommes d'Or	25,
La cheminée de la Gendarmerie	26
Album d'un rouleur	26
La Préfecture	27, 28, 29, 37, 74, 78, 79 83, 102, 103, 104, 117,
La fontaine des laïques (sur la rue)	27 121,
Le lot à l'écart et les rues particulières	27
Hôtel de la rue	28, 84,
La rue de la République et la rue de la Paix	28
Le dard de la rue	28
Un nouveau genre	29
La rue de la République	29
Les allées de la rue	30
Le faubourg St Georges	30
Pour le bit de la République, devant	30, 32,
À propos de la Tour, enfin	31, 32, 37, 40, 42, 52
Nancy Chaumon. (Printemps)	32,
Mort de M. Adam, Faubourg	33, 34
à Nancy	37
Le pont de la rue	38
Nancy Chaumon. St Georges	39
Les statues de Nancy et David d'Angers	39
Pour le bit de la rue de la République	39
Le théâtre de Nancy	41, 42,
Concils municipaux de Nancy	41, 49, 53, 61, 81, 113, 119, 120, 126,
Nancy Chaumon. Pour les faubourgs	41,
Le passage de la rue de la République	43, 114
Les chaînes de la République. Affaire pour le bit, etc.	43, 44,
Un village à Nancy. (Piscineville) Nancy Chaumon. 47, 48, 57, 60, 66, 71, 73, 81, 84, 107,	
l'incendie de la rue d'Or. " (certaines rues)	49, 50,
Lampadaire de la place Grandville	50
l'Oratoire de la rue	50
La grille de la rue de l'Équitation	53
Un organe révolutionnaire à Nancy, le Dard 1. N.	54, 59
La fontaine de la rue de la République	54
Les bancs aux statues de la République	54
De la place St Nicolas à la rue de la République	54
La Grange de la rue	54
Projet de corde plan 94. 59, 60, 95,	52
Affaire de l'histoire de Nancy	54
Les bancs de la République	55
Les allées de la rue de la République	55
La rue de la République avec un plan	55
La fête de la République St Jean	55
Le boulevard de la rue de la République	55

Place Stanislas et les bicyclettes	86
La fontaine à Nancy	86
Questions locales	87
Faire part Langlard	87
Le littoral lorrain (Bettendorff, 114)	88
Nancy Chauvau, (Nancy d'ambert) - (Le Pasquier)	60
Questions d'éclairage et la place Stanislas	60, 76, 77
Deux de la troupe de la place, Carte d'identité, feu d'artifice	62, 64, 66
Laboratoire de la Station agronomique de l'Est, Fécule n° 1349	64
Planchettes (Pierrelle)	64, 100, 104
Le clocher de Bon Secours	67
Les magistrats et la bicyclette	67
Le pont tournant de Maljeville	67
Enroulement place Stanislas	67, 94, 99
Le vestibule de l'Hotel de Ville	69
L'art et ne pas vieillir	69
Une cérémonie au Cimetière de la rue	70, 105
Les départs de Nancy Chronique nancéienne, Station	70, 82
Le vestiaire de la rue de la Poste	70
Prélude au Vaccin	70
L'éclairage de la place Stanislas	70
L'histoire dans les rues	75
à la Cathédrale	75, 94
Le pont au Croix et la rue de Maljeville	75
La Pépinière	74, 76, 78, 82, 125
Les arbres à Nancy	76, 95
Projet Est républicain	76
Les idées d'un Français	77
Nancy Chauvau (quelques événements)	77
La prison de Nancy	78
Terrain vague	78
Plan de Nancy, son centre et les jours consécutifs	79
Le cimetière Saint Michel	80
Le nouveau groupe scolaire de Mont Dore	81
Une école qui s'écroule (Poisson)	82, 83, 116, 117
Affaire Pignatelli	84, 85
Une manufacture incendiée	86, 91
Incendie et dégâts à l'Église St Léon	92
Ornithologie à la ville	93, 99, 100, 104, 109
Église St Joseph	93
La rue de la Gardearmée	93
La Gare de Nancy	93
Faire part Louis Langlette, Postes	93 bis, 94
Obèques de M. Picot, (peinture, faire part 94	95

La locane du conseil de guerre	96
Musée de Nancy	97
Initiative provinciale	97
Le grand travaux n° 1399	98 bis
La rente de la charrie	99
Lycée de filles	99, 128, 131
Les figures du Salon carré	100
Le tombeau du curé Charlot	100
Faire part Mark, nécrologie	101
Quai de la Salade	101
La chambre de Décoration (Chronique)	101, 104
Les Vitraux de Bon Secours	101
Hôpital civil	102
Vidua municipale	102
Les pompes	103
Les arbres de la rue Dole	103
Le fantôme, Nancy Chauvau, (Balkan et factoine)	103
Suppression d'après la Toussaint (Chronique)	107
Église St Nicolas	107
Arresté la Douneuse (Linget & Co)	107
Un tombeau dérobé. (à Pirrecoart)	107
Une inauguration (Doulaingien français)	108, 109
Nancy Chauvau (Proclamation du Corps)	108
Le numéro 7 de la maison	108, 124
Un nouveau décor au théâtre	108
Le théâtre de la pépinière	109
Nos horloges	109
Plan rectifié de l'Université	110
Hospice d'indigènes	111
Société de photographie	111, 116
Une enquête (anciennes boudoirs)	111
La terrasse de la pépinière	112
L'Aménagement de la Cour Leopold	112
L'Électricité au théâtre	112, 113, 114, 116
Casernes publiées (Inimicible)	113
L'Hotel des postes	113, 115
Service funéraire aux Ardennes (au fait, Ardennes)	115
Les plantations de St Julien, Nouvel Hospice	116, 117, 122, 124
Les nouvelles rues de Nancy (Inimicible)	116
Ville de Paris	117
Gare aux bouillottes	118
Obèques au feu d'indigènes - faire part	118
Le théâtre de la faculté de Médecine	121, 123
Nancy-Chauvau (l'œuvre philanthropique)	121

du Palais de Gouvernement	121, 124
Le petit chemin de la croix gagnée	122
La nouvelle rue de la rue (Inimicible)	122
Le boulevard Pasteur	122
La traversée du Comptoir d'écouverts	123
Les artilleurs et la 1 ^{re} D ^{re} (à meun)	123
Vandalisme militaire	123
Les beautés de Nancy	127
La rue Charles V	132
Quotient d'une rue particulière	132
L'Organisation de la Charité	132
Une maison hantée (maison de Secours)	132, 133
Le triomphe de l'archéologie (Inimicible) Gignot	133 bis
Don automatique, inauguration	134
Nancy Chauvau. (Doulaingien de rigueur)	135
Les botanistes et le Vexin	135
M. Paljevitch, potier de Dole (voir vol. Nancy)	135
Les Salons Vattel (relaxants)	136
Les réceptions de la jeunesse	136
Un nouveau journal (après lorrain)	136
<u>Supplément</u>	
Plan de terrain à bâtir, rue Guise à Dieulouart	137
Société de secours aux blessés	
Grand cercle régional. Halles, Plais, Massyfeld	
Société d'Amour Lorrain	
Distribution de prix au Lycée	
Numéro 7 de la rue de la Douneuse	
Association philantropique nancéienne	
Salon Circulaire Fillemant	
Société des amis de l'Enfance	
Cure d'air Saint Antoine	

Menus Programmes, Annonces.